



PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ D'UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 19 avril 2017 à 19 h, à la salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum;

Monsieur le maire : Steve Gamache

Mesdames les Conseillères : Lucie Tremblay
Denise Larouche

Messieurs les Conseillers : Daniel Forgues
Jacques Fortin

Était également présente à la séance :
Madame la directrice générale et greffière : Mariève Bernier

Étaient absents à la séance :
Monsieur le conseiller : Guy Lafrenière
Madame la conseillère : Roxanne Tremblay
Madame la directrice générale adjointe
et greffière suppléante : Mélanie Gagné

1.
MOMENT DE RÉFLEXION

- Marianne Gagnon et Mathieu Corbin

2.
PRÉSENCES – CONSTATATION DU QUORUM

Madame Mariève Bernier, directrice générale et greffière, constate le quorum de la séance.

17-04-82
3.
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et greffière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 19 h.

17-04-83
4.
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-04-84
5.
DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MARS ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 AVRIL 2017

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu, avant la tenue de la présente séance, une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 mars et de la séance extraordinaire du 3 avril 2017;



CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance desdits procès-verbaux;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu des documents déposés;

Il est **PROPOSÉ** par madame Lucie Tremblay
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la dispense de lecture et d'approuver des procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 mars et de la séance extraordinaire du 3 avril 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.

REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS

Les membres du Conseil énumèrent leurs représentations politiques depuis la dernière séance régulière.

7.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR ET SUR LES REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS

8.

CONSEIL MUNICIPAL

8.1

RÉSOLUTION – NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

17-04-85

CONSIDÉRANT QUE l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit la désignation d'un membre du Conseil municipal comme maire suppléant;

CONSIDÉRANT QUE le maire suppléant possède et exerce les pouvoirs du maire lorsque ce dernier est absent ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge;

Il est **PROPOSÉ** par madame Denise Larouche
APPUYÉ par madame Lucie Tremblay
ET RÉSOLU

QUE monsieur Guy Lafrenière soit et est nommé maire suppléant de la Ville de Chapais pour les mois de mai, juin et juillet 2017;

QUE monsieur Guy Lafrenière soit et est autorisé, pour ladite période, à signer les effets bancaires en remplacement de madame Roxanne Tremblay.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2

RÉSOLUTION – APPUI À LA SEMAINE NATIONALE DU DON D'ORGANES ET DE TISSUS DU 23 AU 29 AVRIL 2017

17-04-86

CONSIDÉRANT l'importance de sensibiliser les citoyens de la Ville de Chapais à la cause du don d'organes et de tissus;

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale du don d'organes et de tissus se tiendra du 23 au 29 avril 2017;

CONSIDÉRANT l'entente de partenariat, intervenue entre Transplant Québec et la Ville de Chapais, d'une durée de trois (3) ans afin d'assurer la continuité de cette semaine nationale;



Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais déploie le drapeau à l'effigie du don d'organes dans le cadre de la Semaine nationale du don d'organes et de tissus qui se tiendra du 23 au 29 avril 2017.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.
DIRECTION GÉNÉRALE ET ADMINISTRATION

17-04-87 **9.1**
RÉSOLUTION – RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À LA FÉDÉRATION DES VILLAGES-RELAIS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT la démarche Village-relais initiée par le Gouvernement du Québec par l'entremise du Ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu l'appellation de Village-Relais en 2009;

CONSIDÉRANT QUE depuis, la ville de Chapais a adhéré à la Fédération des Villages-Relais du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler l'adhésion de la municipalité pour la prochaine année, soit du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU

D'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la municipalité à la Fédération des Villages-relais du Québec au montant de 637 \$ taxes incluses, pour la prochaine année, soit du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-04-88 **9.2**
RÉSOLUTION – RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ – COTISATION 2017

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais, dans sa planification stratégique 2013-2023, désire être un milieu de vie attrayant, accueillant et durable, notamment en maintenant et bonifiant l'animation du milieu;

CONSIDÉRANT QUE le réseau québécois de Villes et Villages en santé nous offre l'opportunité de renouveler notre adhésion à leur organisme;

CONSIDÉRANT QUE de faire partie de ce réseau permet à la municipalité de se donner un moyen concret pour améliorer la qualité de vie de ses citoyens et contribuer ainsi au développement de sa communauté;

CONSIDÉRANT QUE la participation au réseau permet à la Ville de Chapais l'accès aux réalisations des autres municipalités membres, tout en nous offrant reconnaissance et visibilité pour nos propres réalisations;

Il est **PROPOSÉ** par madame Lucie Tremblay
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU



QUE la Ville de Chapais renouvelle son adhésion au réseau québécois de Villes et Villages en santé pour un montant de 50 \$ pour l'année 2017;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés à même le poste budgétaire 02-622-00-494.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. RESSOURCES HUMAINES

17-04-89

10.1 RÉSOLUTION — ADOPTION DU PROGRAMME DE PRÉVENTION EN SANTÉ-SÉCURITÉ AU TRAVAIL

CONSIDÉRANT que la Ville de Chapais désire améliorer la santé et la sécurité au travail au sein de son organisation, et que pour ce faire, il est opportun que la Ville se dote d'un programme de prévention;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité au comité plénier du 18 avril 2017;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais adopte le programme de santé et sécurité au travail tel que proposé.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. FINANCES ET TRÉSORERIE

17-04-90

11.1 RÉSOLUTION — APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE MARS 2017

Il est **PROPOSÉ** par madame Denise Larouche
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions du mois de mars 2017 s'élevant à **154 147,04 \$** ainsi que la liste des comptes à payer concernant la même période et s'élevant à **421 640,06 \$** soient et sont acceptées telles que déposées;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer pour le mois de mars 2017.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-04-91

11.2 RÉSOLUTION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – LOISIR ET SPORT BAIE-JAMES – PROGRAMME DE BOURSE SPORTIVE NORD-DU-QUÉBEC 2017-2018

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a adopté par résolution la *Politique d'attribution des aides financières* lors de sa séance ordinaire du 17 septembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire est mandaté pour répondre aux demandes d'aides financières d'en faire l'analyse et de donner un avis au Conseil municipal sur la conformité et la qualité des demandes;



CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a reçu une demande d'aide financière de Loisir et Sport Baie-James pour son programme de *Bourse sportive Nord-du-Québec 2017-2018*;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de la direction du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire:

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été traitée lors du comité plénier du 18 avril 2017;

Il est **PROPOSÉ** par madame Lucie Tremblay
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais accorde un montant de 200 \$ à Loisir et Sport Baie-James dans le cadre de son programme *Bourse sportive Nord-du-Québec 2017-2018*;

QUE la somme soit puisée à même le poste budgétaire 02-622-00-971.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-04-92

11.3
RÉSOLUTION – DÉSIGNATION D'UN SIGNATAIRE –
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À L'ADMINISTRATION
RÉGIONALE BAIE-JAMES – POUR LE PROJET « RENCONTRE
DES AÎNÉS NORD-DU-QUÉBEC 2017 » DANS LE CADRE DU
FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

CONSIDÉRANT QU'à travers le Plan stratégique 2013-2023, le Conseil municipal s'est engagé à favoriser la fierté et le sentiment d'appartenance des chapaisiens et à bonifier l'animation du milieu de vie;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a accepté d'être l'hôte de la Rencontre des aînés Nord-du-Québec 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais dans le cadre de cet événement a déposé une demande d'aide financière à l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) dans le cadre du Fonds de développement des territoires pour le projet « Rencontre des aînés Nord-du-Québec 2017 »;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 18 avril 2017;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise madame Mariève Bernier, directrice générale, à déposer une demande d'aide financière à l'Administration régionale Baie-James (ARBJ), dans le cadre du Fonds de développement des territoires pour le projet « Rencontre des aînés Nord-du-Québec 2017 »;

QUE le Conseil municipal autorise madame Mariève Bernier, directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville de Chapais le protocole d'entente à intervenir, ainsi que tous les documents relatifs à la présente entente;



QUE le Conseil municipal autorise l'Administration régionale Baie-James à donner et à recevoir de l'information quant au projet « Rencontre des aînés Nord-du-Québec 2017 », avec les partenaires projetés ou potentiels, dans le but notamment d'analyser le dossier, de compléter de l'information, de confirmer la participation financière d'autres partenaires, etc.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-04-93

11.4
RÉSOLUTION – ACCEPTATION DU BUDGET RÉVISÉ 2017 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE CHAPAIS

CONSIDÉRANT QU'en vertu du *Contrat d'exploitation et convention sur les subventions pour combler les déficits d'exploitation* signé par la Ville de Chapais, la Société d'habitation du Québec (SHQ) et l'Office municipal d'habitation (OMH) en mars 1982 via les résolutions 18-82 et 20-82, la Ville de Chapais s'est engagée à participer au financement du déficit d'exploitation, jusqu'à concurrence de 10 %;

CONSIDÉRANT le rapport d'approbation déposé par la Société d'habitation du Québec en date du 21 mars 2017;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 18 avril 2017;

Il est **PROPOSÉ** par madame Lucie Tremblay
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Chapais accepte le budget révisé 2017 de l'Office municipal d'habitation de Chapais, approuvé par la Société d'Habitation du Québec, prévoyant un déficit de 47 378 \$ et une participation financière de la Ville de Chapais de 4 738 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-04-94

11.5
RÉSOLUTION – AUTORISATION DE VERSEMENT À L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE CHAPAIS – DÉFICIT D'EXPLOITATION DES ANNÉES 2015 ET 2016

CONSIDÉRANT QU'en vertu du *Contrat d'exploitation et convention sur les subventions pour combler les déficits d'exploitation* signé par la Ville de Chapais, la Société d'habitation du Québec (SHQ) et l'Office municipal d'habitation (OMH) en mars 1982 via les résolutions 18-82 et 20-82, la Ville de Chapais s'est engagée à participer au financement du déficit d'exploitation, jusqu'à concurrence de 10 %;

CONSIDÉRANT QU'en date du 4 novembre 2016, la Ville de Chapais recevait le budget révisé 2016 de l'OMH produit par la Société d'Habitation du Québec;

CONSIDÉRANT QU'en date du 21 décembre 2016, la Ville de Chapais recevait les états financiers pour l'année 2015 produits par la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour l'OMH;

CONSIDÉRANT QUE la portion payable par la Municipalité pour les années 2015 et 2016 se détaille comme suit :

États financiers 2015	Déficit	Portion payable de la ville 10 %
	60 450 \$	6 045 \$
Budget révisé 2016	Déficit	Portion payable de la ville 10 %
	98 983 \$	9 898 \$



CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 18 avril 2017;

Il est **PROPOSÉ** par Daniel Forgues
APPUYÉ par Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais procède au versement des sommes dues dans le cadre de sa participation financière pour combler les déficits d'exploitation de l'Office municipal d'habitation, pour les années 2015 et 2016, au montant de **15 943 \$**.

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés à même le poste budgétaire 02-520-00-959.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.
GREFFE

13.
URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Conformément à l'article 303 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la conseillère Lucie Tremblay déclare son intérêt en lien avec cette résolution. Elle se retire de la séance, tout comme elle l'a fait lors des discussions en comité plénier concernant ce sujet.

17-04-95 13.1
RÉSOLUTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT 17-473 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT 14-466 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné en séance ordinaire du Conseil municipal à la séance ordinaire du 21 février 2017 et qu'un premier projet de règlement a été adopté par le conseil en séance du 21 mars dernier;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture fut demandée en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 18 avril 2017;

Il est **PROPOSÉ** par madame Denise Larouche
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais adopte le règlement 17-473 ayant pour objet de modifier le règlement 14-466 relatif aux usages conditionnels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La conseillère Lucie Tremblay réintègre la séance.

17-04-96 13.2
RÉSOLUTION – DÉROGATION MINEURE 17-005 AU BÉNÉFICE DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 99, BOULEVARD SPRINGER, À CHAPAIS (LOT NO 4 958 817)

CONSIDÉRANT QUE, selon le Règlement de zonage 01345-A et ses amendements de la Ville de Chapais, une marge de recul de 1 mètre doit être observée entre la ligne de lot arrière et latérale et l'implantation d'un bâtiment complémentaire situé sur une propriété.



CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure à la Ville de Chapais à l'effet de régulariser l'implantation dérogatoire de la cabane à bleuet établi à 0,50 mètre de la ligne du lot arrière à la propriété, et ce en contravention de 0,50 mètre à l'intérieur de la marge de recul arrière minimale permise fixée à 1 mètre et la marge de recul latérale minimale permise à 1 mètre, établi à 0,48 mètre de la ligne du lot latéral à la propriété, et ce en contravention de 0,52 mètre, en vertu du règlement de zonage 01345-A et ses amendements de la Ville de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE cette demande touche exclusivement la cabane à bleuet;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a fait l'objet d'une recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa rencontre tenue le 11 avril 2017;

CONSIDÉRANT QU'un avis public annonçant la tenue de la séance du Conseil où sera discutée de l'adoption de cette dérogation mineure a été publié au bureau de poste Canada et à l'hôtel de ville de Chapais le 12 avril 2017;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité au comité plénier du 18 avril 2017;

CONSIDÉRANT QU'aucune opposition n'a été exprimée lors de la séance ordinaire du 19 avril 2017;

CONSIDÉRANT QUE le processus légal pour l'adoption d'une dérogation mineure a été respecté;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin
APPUYÉ par madame Lucie Tremblay
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Ville de Chapais accorde la dérogation mineure 17-005 à l'effet de régulariser l'implantation dérogatoire du bâtiment secondaire située au 99, boulevard Springer, à Chapais, lot no 4 958 817.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-04-97

13.3
RÉSOLUTION – DÉROGATION MINEURE 17-006 AU BÉNÉFICIE DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 74, 2^e RUE, À CHAPAIS (LOT NO 4 958 790)

CONSIDÉRANT QUE, selon le Règlement de zonage 01345-A et ses amendements de la Ville de Chapais, une marge de recul de 2 mètres doit être observée entre la ligne de lot latérale et l'implantation du bâtiment principal situé sur une propriété;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure à la Ville de Chapais à l'effet de régulariser l'implantation dérogatoire du bâtiment principal établi à 1,21 mètre de la ligne du lot latéral gauche à la propriété lorsqu'il va déplacer le bâtiment, et ce en contravention de 0,21 mètre à l'intérieur de la marge de recul latérale minimale permise fixée à 2 mètres, en vertu du règlement de zonage 01345-A et ses amendements de la Ville de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE cette demande touche exclusivement le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a fait l'objet d'une recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa rencontre tenue le 11 avril 2017;



CONSIDÉRANT QU'un avis public annonçant la tenue de la séance du Conseil où sera discutée de l'adoption de cette dérogation mineure a été publié au bureau de poste Canada et à l'hôtel de ville de Chapais, le 12 avril 2017;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité au comité plénier du 18 avril 2017;

CONSIDÉRANT QU'aucune opposition n'a été exprimée lors de la séance ordinaire du 19 avril 2017;

CONSIDÉRANT QUE le processus légal pour l'adoption d'une dérogation mineure a été respecté;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Ville de Chapais accorde la dérogation mineure 17-006 à l'effet de régulariser l'implantation dérogatoire du bâtiment principal située au 74, 2^e Rue, à Chapais, lot no 4 958 790.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.
SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

17-04-98

14.1
RÉSOLUTION — OCTROI DU CONTRAT A CIMCO RÉFRIGÉRATION POUR LA REMISE À NEUF DU COMPRESSEUR MYCOM N° 1 DE L'ARÉNA

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la mise aux normes du Centre sportif et communautaire de Chapais réalisée en 2009, des nouveaux compresseurs ont été installés pour alimenter l'aréna et le futur curling;

CONSIDÉRANT QU'une première mise à jour du compresseur Mycom n° 1 a été faite en 2013, résolution 13-02-029;

CONSIDÉRANT QUE, selon le contrat d'entretien, le manufacturier recommande une remise à neuf du compresseur après 12 000 heures de fonctionnement;

CONSIDÉRANT QU'en date d'avril 2017, le compresseur Mycom n° 1 de l'aréna compte 15 530 heures de fonctionnement;

CONSIDÉRANT QU'une remise à neuf de ce compresseur est nécessaire;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin
APPUYÉ par madame Lucie Tremblay
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal mandate la compagnie Cimco Réfrigération pour remettre à neuf le compresseur Mycom n° 1 de l'aréna au coût de 10 491,52 \$ plus taxes applicables;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-30-526.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.
TRAVAUX PUBLICS



16.
SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

17-04-99

16.1
**RÉSOLUTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT 17-474 – AYANT
POUR OBJET LA PRÉVENTION DES INCENDIES**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné en séance ordinaire du Conseil municipal à la séance ordinaire du 21 mars 2017;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture fut demandée en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 18 avril 2017;

Il est **PROPOSÉ** par madame Denise Larouche
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais adopte le règlement 17-474 ayant pour objet la prévention des incendies.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

18.
VARIA

17-04-100

18.1
**RÉSOLUTION – MOTION DE FÉLICITATIONS – MADAME
LYDIA PINET**

CONSIDÉRANT QU'à travers le plan stratégique de la Ville de Chapais, le Conseil municipal s'engage à favoriser la fierté et le sentiment d'appartenance des Chapaisiens, notamment en reconnaissant et valorisant ses citoyens émérites;

CONSIDÉRANT QUE se tenait le 8 avril dernier la finale régionale 2016-2017 de Secondaire en spectacle, organisée par l'Administration régionale Baie-James;

CONSIDÉRANT QUE cet événement a permis à 32 jeunes de la Jamésie de brûler les planches de l'école secondaire Le Delta de Matagami, en faisant preuve de leurs talents respectifs;

CONSIDÉRANT QUE dans la catégorie interprétation, la palme fut décernée à Madame Lydia Pinet de l'école secondaire le Filon de Chapais, pour son interprétation de la chanson « Comment je te dirais »;

CONSIDÉRANT QUE cette performance mérite d'être soulignée;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU

QU'une motion de félicitations soit adressée à Madame Lydia Pinet pour cette réussite.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19.
PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est posée.



20.

QUESTIONS OU COMMENTAIRES DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES

Mme Lucie Tremblay rappelle que le Marché aux puces aura lieu dimanche le 14 mai prochain à l'aréna de Chapais, une activité organisée par la Corporation des loisirs de Chapais.

Mme Denise Larouche passe l'invitation aux citoyens qu'il y aura le Tournoi de fermeture du Club de curling Opémiska les 20-21 et 22 avril.

Elle rappelle également le Tournoi familial, qui aura lieu les 28 et 29 avril prochain, ainsi que l'Assemblée générale annuelle du Club de curling Opémiska, le 19 mai à 19 h.

M. Jacques Fortin invite à la prudence sur les routes. Il rappelle de ne pas oublier la venue du Grand cirque Benjamin à Chapais, le 8 mai prochain à l'aréna de Chapais et la Fête des jubilaires, organisée par les Chevaliers de Colomb et les Filles d'Isabelle, qui aura lieu le 20 mai prochain.

M. Daniel Forgues invite les citoyens à l'inauguration officielle du Studio extrême, situé au 2^{ième} étage du Centre sportif et communautaire, qui aura lieu le 4 mai.

M. Steve Gamache mentionne que les Travaux publics vont commencer les opérations nids de poules dans les prochains jours quand la température le permettra.

Il rappelle le bal des Cadets de l'Escadron 838, qui aura lieu le 6 mai, ainsi que leur revue annuelle, qui aura lieu le 13 mai prochain.

Il rappelle également l'événement « Brasser des affaires en or », organisé par la Chambre de commerce de Chibougamau-Chapais, qui aura lieu à la salle communautaire de Chapais le 11 mai prochain, durant la Semaine minière.

Il rappelle ensuite la prochaine Assemblée publique, qui aura lieu le mardi 16 mai.

21.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE cette séance ordinaire soit levée et terminée.
Il est 19 h 35

17-04-101

Steve Gamache
Maire

Mariève Bernier, directrice
générale et greffière